

Communiqué de presse – 2 décembre 2021

1^{er} accord de collaboration entre l'ANPP et INRAE : favoriser l'innovation au plus près des territoires ruraux et périurbains

Ce jeudi 2 décembre à Dijon, lors des Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays, INRAE et l'ANPP ont signé leur première convention cadre pour 5 ans au service de l'innovation dans les territoires. Rassemblant près de 47% de la population sur 62% du territoire national, l'Association des Pôles Territoriaux et des Pays représente de multiples acteurs locaux, privés et publics, et a pour mission le développement des territoires ruraux et périurbains. Forts de leurs sujets d'intérêt communs, l'ANPP et INRAE souhaitent renforcer leur collaboration autour des approches partenariales et participatives, favorisant la recherche et l'expertise innovante sur des enjeux de transition alimentaire et agricole, et d'attractivité des territoires.

Institut de recherche finalisée, INRAE a pour ambition d'accroître, de transmettre et de mobiliser des connaissances et des savoir-faire afin d'éclairer et de servir les transitions des systèmes agricoles et alimentaires et la préservation de l'environnement. Dotée d'une Direction générale déléguée à l'Expertise et à l'Appui aux Politiques publiques, l'Institut mobilise les connaissances scientifiques pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques, au plus près des territoires, dans une démarche d'anticipation des défis sociétaux.

L'ANPP est quant à elle la seule association à avoir la particularité de représenter les Territoires ruraux, autour d'un projet de territoire, dans lesquels contribue l'ensemble des acteurs locaux, privés et publics, au sein des Conseils de développement, en lien avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui les composent. Elle s'est donnée comme objectif de renforcer leur rôle en faveur du développement économique, social et culturel et de promouvoir les innovations dont ils sont porteurs auprès de l'écosystème territorial.

Un partenariat fondé sur de fortes synergies autour des enjeux, acteurs et territoires concernés

Constatant de fortes synergies dans les enjeux, acteurs et territoires concernés par leurs travaux, INRAE et l'ANPP ont convenu de renforcer et développer leurs relations par la signature de leur première convention-cadre.

Ce partenariat s'intéressera en particulier aux territoires ruraux et périurbains et à leurs projets de territoire collectifs à l'échelle intercommunale, autour des enjeux partagés de l'ANPP et d'INRAE dans les champs de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, en portant sur les thématiques centrales de :

- l'alimentation et l'agriculture
- l'attractivité des territoires et le cadre de vie.

Ces entrées thématiques contribueront également aux questions transversales de la santé, des paysages, aménités et continuités environnementales, ainsi que de la territorialité et de la contractualisation.

« Nous sommes heureux de concrétiser cette collaboration qui va bénéficier des apports réciproques des expériences et expertises de l'ANPP et des territoires de projets ruraux, et des connaissances et de l'expertise d'INRAE issues d'une longue tradition de recherche partenariale et participative menée dans les territoires. » Michael Restier, Directeur de l'ANPP

« Officialiser ce lien avec l'ANPP s'inscrit dans notre volonté de consolider le rôle d'expertise et d'appui aux politiques publiques d'INRAE au plus près des territoires et des collectivités territoriales. Au-delà de l'appui à la conception de politiques publiques ambitieuses, nous avons à cœur de confronter nos expertises à la mise en œuvre pratique de ces politiques ». Patrick Flammarion, Directeur général délégué à l'Expertise et à l'Appui aux Politiques Publiques

Contacts presse :

Service de presse d'INRAE : presse@inrae.fr - 01 42 75 91 86

Service de presse de l'ANPP : l.barriere@anpp.fr - 01 40 41 84 13

À propos d'INRAE

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation, de l'expertise et de l'appui aux politiques publiques créé le 1^{er} janvier 2020. Institut de recherche finalisé issu de la fusion entre l'Inra et Irstea, INRAE rassemble une communauté de 12 000 personnes, avec 268 unités de recherche, de service et expérimentales implantées dans 18 centres sur toute la France. L'institut se positionne parmi les tout premiers organismes de recherche au monde en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et en écologie-environnement. Il est le premier organisme de recherche mondial spécialisé sur l'ensemble « agriculture-alimentation-environnement ». INRAE a pour ambition d'être un acteur clé des transitions nécessaires pour répondre aux grands enjeux mondiaux. Face à l'augmentation de la population, au changement climatique, à la raréfaction des ressources et au déclin de la biodiversité, l'institut construit des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources, des écosystèmes et des risques.

À propos de l'ANPP

L'ANPP, Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays, fédère les 262 Territoires de projet, couvrant 62% du territoire national et 47% de la population, essentiellement en milieu rural. Elle assure une triple mission au service de ses adhérents :

- Mission de représentation : Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, elle est l'interface entre ses adhérents et les pouvoirs publics, les Ministères, les parlementaires, les agences de l'Etat et institutions, les Conseils régionaux et Conseils départementaux, mais aussi des grands opérateurs nationaux privés.
- Mission d'animation de réseau, notamment par la tenue de ses Etats généraux et des rencontres techniques, mais aussi l'animation de nombreux groupes de travail
- Mission d'accompagnement par un soutien technique et juridique à ses adhérents, par la production de notes d'actualité et d'information, d'analyse et de synthèse

L'ANPP porte un message clair pour la promotion d'un développement local ambitieux et équilibré, sur la base d'un projet de territoire stratégique, intégré et partagé, celui-ci animé par une ingénierie publique territoriale de projet.